



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0766

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Vaulx en Velin

objet : Plan de relance national de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Approbation de l'avenant aux conventions signées pour les grands projets de ville (GPV)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0766**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape - Vaulx en Velin

objet : **Plan de relance national de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Approbation de l'avenant aux conventions signées pour les grands projets de ville (GPV)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 4 mars 2009 approuvant la modification du règlement général de l'ANRU pour la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie française, l'Etat a décidé d'augmenter sa contribution à l'ANRU de 350 M€.

Pour l'utilisation de ces crédits supplémentaires, l'ANRU a défini des règles d'application, à savoir :

- les projets éligibles doivent correspondre à des opérations déjà conventionnées, mais dont l'équilibre financier n'est plus assuré notamment pour des raisons de sous-évaluation initiale ou d'aléas techniques,
- le taux de subvention de l'ANRU reste inchangé,
- l'ordre de service pour les travaux doit être délivré en 2009,
- la réalisation par le maître d'ouvrage de la demande de décision attributive de subvention (DAS) et d'avance doit avoir lieu dans les 6 semaines suivant la réception du contrat plan de relance.

Le comité d'engagement de l'ANRU, réuni le 4 mars dernier, a décidé de réserver une première enveloppe de 10 M€ pour le projet de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise.

Les opérations retenues concernent principalement :

- les réhabilitations de l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne sur Vaulx en Velin,
- les réhabilitations du groupe scolaire Mistral et du gymnase Valdo à Vaulx en Velin,
- l'opération de démolition, réhabilitation et résidentialisation des barres 420/430 à la Duchère pour l'OPH Grand Lyon Habitat,
- la réhabilitation de la résidence du Château à la Duchère pour l'OPH du Rhône,
- la reconstitution de l'offre de logements sociaux sur le secteur des Alagniers à Rillieux la Pape.

Concernant cette première enveloppe, la Communauté urbaine est maître d'ouvrage de deux opérations concernées par le plan de relance :

- le réaménagement des avenues Péri et Allende à Vaulx en Velin,
- l'aménagement des abords de la maison des jeunes et de la culture (MJC) de Rillieux la Pape.

Il est à noter que, compte tenu du nombre de maîtres d'ouvrage concernés et de l'évolution croissante des coûts d'opération, ce montant de 10 M€ est inférieur aux besoins. L'ANRU a d'ores et déjà été saisie d'une demande d'augmentation de 2 M€ minimum de sa participation au plan de relance pour l'agglomération.

Concernant les projets de la 1^o phase portés par la Communauté urbaine, les financements inscrits dans les conventions ANRU évolueraient comme suit (en €) :

Opération	Base HT subventionnable initiale	Participation initiale HT Communauté urbaine + autres financeurs	ANRU participation initiale	Base HT subventionnable actualisée 2009	Participation actualisée HT Communauté urbaine + autres financeurs	ANRU plan de relance	Total ANRU
avenues Péri-Allende à Vaulx en Velin	4 461 539 €	1 296 539 €	3 165 000 € 71 %	5 457 746 €	1 582 746 €	+ 710 000 €	3 875 000 € 71 %
abords MJC à Rillieux la Pape	418 060 €	279 060 €	139 000 € 33 %	850 000 €	572 000 €	+ 139 000 €	278 000 € 33 %

Les autorisations de programme (AP) individualisées pour ces deux opérations par les conseils de Communauté des 9 mars et 6 avril 2009 ont pris en compte l'actualisation des montants prévisionnels en dépenses. Il convient aujourd'hui d'ajuster les montants d'AP en recettes, réduisant ainsi la charge nette pour la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le tableau figurant au paragraphe "Concernant les projets de la 1^o phase portés par la Communauté urbaine, les financements inscrits dans les conventions ANRU évolueraient comme suit :", il y a lieu de lire :

- dans la colonne "Base HT subventionnable actualisée en 2009", ligne "abords MJC à Rillieux la Pape" : "836 120" au lieu de "850 000" ;

- dans la colonne "Participation actualisée HT Communauté urbaine + autres financeurs", ligne "abords MJC à Rillieux la Pape" : "558 120" au lieu de "572 000".

* Dans le 2^o du DELIBERE, paragraphe "b) - pour l'aménagement des abords de la MJC à Rillieux la Pape", il y a lieu de lire : "836 120 €" au lieu de "850 000 €" pour le montant HT de la base subventionnable.

* Dans le 3^o du DELIBERE, il y a lieu de lire "l'avenant spécifique" au lieu de "les avenants spécifiques".

* Dans le titre, il y a lieu de lire "Approbaton de l'avenant" au lieu de "Approbaton des avenants".

DELIBERE

1^o - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2^o - Prend acte du plan de relance national de l'ANRU approuvé par arrêté du 4 mars 2009.

3^o - Approuve le nouveau montage financier des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine concernées par la 1^{ère} phase du plan de relance de l'ANRU sur l'agglomération lyonnaise, à savoir :

a) - pour l'aménagement des avenues Péri et Allende à Vaulx en Velin :

- base subventionnable HT 5 457 746 €
- participation ANRU 3 785 000 €

b) - pour l'aménagement des abords de la MJC de Rillieux la Pape :

- base subventionnable HT 836 120 €
- participation ANRU 278 000 €

4° - Autorise monsieur le président signer l'avenant spécifique plan de relance aux conventions signées avec l'ANRU pour les GPV de Rillieux la Pape et Vaulx en Velin, ainsi que tous actes afférents.

5° - Les autorisations de programme individualisées sur les opérations n° 0734 et 1448 sont complétées en recettes à hauteur respectivement de 710 000 € et 139 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.